Date de dépôt : 14 mai 2012

# Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétitions : Rénovons le Pavillon Cayla pour en faire un pavillon cycliste grâce aux « chantiers jeunes »

#### Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1810, déposée le 21 novembre 2011 par l'Association Pavillon Cayla, demandant au canton et à la Ville de Genève de s'impliquer dans un projet de rénovation. Sous l'aimable présidence de M. Olivier Norer, la commission a auditionné, le 2 avril 2012, M. Vincent Tournier, travailleur social à « VIA », de la Boîte à Boulots, accompagné de M<sup>me</sup> Olowine Rogg; puis, le 23 avril 2012, M. Pascal Chobaz, directeur des opérations financières du département des constructions et des technologies de l'information; enfin, M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative de la Ville de Genève, accompagnée de M. Claudio Deuel, chef de service de la jeunesse du département de la cohésion sociale et de la solidarité. M<sup>me</sup> Mina-Claire Prigioni a œuvré au bon déroulement des séances; quant aux procès-verbaux, ils ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier.

## 1. Présentation générale

A proximité immédiate du CO Cayla, sur une parcelle appartenant à l'Etat, un modeste pavillon construit pour l'exposition nationale de 1896 est dans un déplorable état de délabrement. Il a longtemps servi de logement au concierge du Collège de Cayla. Un groupe s'est récemment mobilisé pour faire revivre ce pavillon et y installer un atelier pour des jeunes du quartier, ainsi occupés à restaurer des vélos plutôt qu'à vaquer à diverses activités

P 1810-A 2/10

moins constructives. Une association s'est créée et, à la suite d'une demande faite au DCTI, le conseiller d'Etat Mark Muller – renonçant à une vente aux enchères de cet objet, primitivement envisagée – a donné son feu vert à une restauration « dans les règles de l'art » – en raison des contraintes relatives à la conservation du patrimoine – tout en refusant d'avancer des fonds publics de l'Etat à cet effet.

La pétition demande aux autorités de s'impliquer dans ce projet, sans préciser en quoi consisterait cette implication.

# 2. Audition, le 2 avril 2012, de M. Vincent Tournier, travailleur social à «VIA», de la Boîte à Boulots, accompagné de M<sup>me</sup> Olowine Rogg

M<sup>me</sup> Rogg: un groupe de jeunes souhaitait installer un atelier-vélos dans ce pavillon, et un groupe de travail s'est formé autour de cette idée: faire de cette maisonnette un lieu de rencontre. Elle se trouve au bord d'une piste cyclable et ce projet d'atelier-vélos n'est pas anodin car un service de ce genre manque dans le quartier. Le projet se fait avec des acteurs du quartier qui ont une passion pour le vélo et c'est ainsi que des liens sont tissés notamment avec la Permanence jeunes adultes et avec les travailleurs sociaux hors murs. Ce projet se double d'un projet d'insertion pour les jeunes adultes.

La bâtisse a besoin d'être rénovée. A cette fin, une analyse a été faite avec la collaboration d'architectes et de l'office du patrimoine et des sites, et l'idée serait de la rénover avec des jeunes en les faisant travailler avec des professionnels. Des apports financiers seront donc nécessaires, et le but est de ne pas de compter uniquement sur l'argent public mais également de recourir à l'aide de fondations. Des activités ont déjà commencé à l'extérieur dans le jardin, ce qui a permis de réfléchir à la phase d'exploitation. En 2011, l'expérience a été très concluante, si bien qu'un nouveau projet a été déposé pour cet été avec la maison de quartier de Saint-Jean et le soutien de la FASe. Le but est d'aller vers les jeunes et d'avoir dès le mois de juin un lieu de rencontre informel, juste après la fin des cours.

M. Tournier: l'intérêt de ce projet se manifeste au travers de l'aspect rénovation, qui implique des stages et des rencontres avec des corps de métier, et de la phase d'exploitation puisque de petits jobs seront développés. Il est important de développer ce type de lieux qui représentent des zones de travail intermédiaire permettant aux jeunes de s'exercer. L'idée est, par la suite, d'engager un maître socio-professionnel. Cet espace permettra d'orienter un certain nombre de jeunes en difficulté et de créer des liens car nombre de jeunes sont en situation de non-choix après leur école obligatoire.

3/10 P 1810-A

# Il apparaît dans la discussion :

1. que le coût de la rénovation se monte à quelque 500 000 F et que le budget de fonctionnement annuel serait de 80 000 F ;

- 2. qu'il est plus difficile chaque année pour des jeunes de trouver une place d'apprentissage et que ce pavillon proposera des activités qui ne les contraindront pas, mais qui pourront valoriser des aptitudes individuelles :
- 3. que l'association « Pavillon Cayla », âgée d'une année seulement, a élaboré un projet précis et fouillé, avec un budget ;
- 4. que la Ville semble intéressée à l'achat de la parcelle et de la maisonnette

# 3. Audition, le 30 avril 2012, de M. Pascal Chobaz, directeur des opérations financières du département des constructions et des technologies de l'information

M. Chobaz rappelle que ce pavillon avait fait l'objet du projet de loi 10378, adopté par le Grand Conseil, pour demander l'aliénation de ce pavillon de manière à pouvoir procéder à une vente aux enchères. Il précise que ce pavillon est ancien, a une valeur patrimoniale et que les travaux de rénovation seraient importants mais que l'Etat ne souhaite pas mettre des moyens supplémentaires.

M. Muller avait été approché par M<sup>me</sup> Kunzler, pour savoir s'il était envisageable de mettre le Pavillon Cayla à disposition d'une association. Dans sa réponse à M<sup>me</sup> Kunzler du 22 février 2011, M. Muller écrivait que cela était possible, tout en signalant un certain nombre de contraintes liées à la conservation du patrimoine, précisant que toute mise à disposition du pavillon nécessitait une demande d'autorisation. Le magistrat suggérait que le pilotage soit assuré par le DIM. Une copie de ce courrier a d'ailleurs été transmise au Forum Démocratie Participative en date du 28 février 2011. Par la suite, plus aucun écho n'est parvenu aux oreilles de M. Chobaz. Mais il sait qu'un bureau d'architectes s'était mis à la disposition du groupe de travail, et il mentionne que ce courrier du mois de mai 2011 est la dernière trace qu'il a de ce dossier.

Le courrier de M. Muller à M<sup>me</sup> Kunzler figure en annexe de ce rapport.

L'auditionné ajoute que, préalablement au dépôt du projet de loi 10378, le département avait interrogé la Ville de Genève pour savoir si ce pavillon présentait un intérêt et que, faute de réponse affirmative, le projet de loi avait été déposé.

P 1810-A 4/10

4. Audition, le 30 avril 2012, de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative de la Ville de Genève, et de M. Claudio Deuel, chef de service de la jeunesse du département de la cohésion sociale et de la solidarité

La magistrate était au Conseil municipal lorsque cette maison a fait déjà l'objet de sollicitations de la part des scouts et d'autres associations. Cette maisonnette, qui tombe véritablement en ruine, fait à présent l'objet d'un projet qui s'inscrit dans la politique de son département.

M. Deuel déclare que c'est un excellent projet auquel participent ses collaborateurs. Il ajoute que cela fait un moment qu'il est en pourparlers avec le directeur du cycle voisin afin de conserver ce pavillon, et il remarque que ce projet arrive au bon moment. Aussi, une animation aura-t-elle lieu cet été sur le site, financée par la Ville et par la FASe. Il convient de rénover cette maisonnette et mener à bien ce projet mais il déclare ne pas pouvoir s'engager sur un financement de la Ville. Il précise qu'il serait formidable de faire cette rénovation avec un « chantier jeunes ». Il déclare encore que ce projet est approuvé par M<sup>me</sup> Alder et par son service.

On apprend que la même pétition a été envoyée à la Ville et, ensuite, au Conseil administratif de Genève. Que l'Etat voulait s'aliéner cet objet pour un prix de 10 000 F, qui est peut-être excessif, mais que la Ville est ouverte à un marché avec l'Etat en ce qui concerne le financement. Enfin, que la Ville soutient ce projet qui touche des jeunes peu favorisés.

Il résulte de cette audition qu'une rénovation à un demi-million est sans doute excessive, et qu'il devrait être possible pour ces quelque 50 m² de trouver un prix plus raisonnable. Mais attendre encore péjorera la situation et transformera cet objet en un amas de pierres.

#### 5. Discussion et vote de la commission

L'enthousiasme des responsables du projet, la qualité de leur dossier, l'intérêt socio-pédagogique de cet atelier de quartier original à proximité d'un CO font que rapidement la commission décide de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat

Vote du renvoi de la P 1810 au Conseil d'Etat :

En faveur: 13 (1 S, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

(unanimité)

Annexe 1 : le projet de rénovation Annexe 2 : lettre de M. Mark Muller 5/10 P 1810-A

## Pétition (1810)

Rénovons le Pavillon Cayla pour en faire un pavillon cycliste grâce aux « chantiers jeunes »

Mesdames et Messieurs les députés,

#### Rénovons le Pavillon Cayla pour :

- En faire un lieu vivant, ouvert et animé pour le quartier
- Offrir un espace pour les jeunes du quartier
- Créer des stages et des petits jobs (insertion professionnelle)
- Sauver le patrimoine (exposition nationale 1896)
- Développer l'attrait du vélo et de la mobilité douce
- Etablir un atelier vélo

Par ma signature, je soutiens le projet « Pavillon Cayla » mis en œuvre par les acteurs suivants :

- Habitants du quartier et citoyens de la Ville
- Association Vélopoulos (atelier-vélo)
- Travailleurs sociaux hors-murs du quartier
- Permanence jeunes adultes de la Maison de quartier de St-Jean
- Association des habitants du quartier de la Concorde
- Association La Boîte à Boulots
- Association Forum Démocratie Participative

Et je demande aux autorités de la Ville et du canton de Genève de s'impliquer dans ce projet en vue de sa mise en œuvre.

N.B. 490 signatures p.a. Association Pavillon Cayla Monsieur Alberto Velasco 8, chemin François-Furet 1203 Genève



#### groupe de travail « pavillon cayla »

#### LE PROJET DU PAVILLON CAYLA - insertion jeunes / 15-25 ans

Le Pavillon Cayla a été construit pour l'exposition nationale de 1896. Déplacé brique par brique de Plainpalais à Saint-Jean, il servit longtemps durant de logement au concierge du Collège Cayla. Puis il fut occupé quelques années par Helmut, avant de faire l'objet d'une loi autorisant son aliénation.

	۸É		

Fin de l'été une occupation éphémère du Pavillon déclenche une mobilisation de divers acteurs

sociaux du quartier qui souhaitent sauver cet édicule et le réhabiliter au service du quartier.

13 octobre constitution d'un groupe de travail et première réunion. Brainstorming en présence de la permanence jeunes adultes de la MQSJ, de l'association Vélopoulos, des travailleurs

sociaux hors murs avec le soutien du Forum Saint-Jean.

19 octobre invitation de nouveaux partenaires intéressés par le projet : association de la Boite-à-Boulot, l'antenne VIA, et de l'association des habitants du quartier de la Concorde.

Définition des objectifs du projet et des actions à entreprendre.

novembre diverses rencontres avec des acteurs de projets d'insertion jeunes (atelier ABC, Transit à Meyrin) et réalisation d'un dossier de présentation du projet d'insertion jeunes 15-25 ans par la rénovation du bâtiment et de l'installation d'un atelier véto au payillon Cavla.

2 décembre interpellation du Conseil d'Etat (DIM) et de la Ville de Genève pour leur faire part du projet du groupe de travail. Demande d'un soutien de leur part pour surseoir à la vente de l'objet

patrimonial. Premières discussions pour lier ce projet à la nouvelle la politique de cohésion sociale en milieu urbain du Conseil d'Etat.

14 décembre dépôt d'une motion au Conseil Municipal par les élus du quartier M-958 (168e) - Un chantier de jeunes pour rénover le pavillon Cayla et gérer un atelier vélo

15 décembre lancement d'une pétition de soutien pour faire connaître ce projet au quartier et pour récolter l'adhésion des habitants.

RÉSUMÉ - 2011

3 février demande écrite au conseiller d'Etat Mark Muller en vue d'une autorisation d'utiliser temporairement le Pavillon en attendant une décision du Conseil d'Etat sur l'annulation du

PL10378 dans le but d'entretenir le Pavillon à la merci des déprédations.

22 février réponse de Mark Muller qui est prêt à aliéner la loi 10378 et « …à mettre ledit objet à disposition en faveur d'une association garante d'un projet très intéressant d'insertion pour

jeunes ... qu'il entend ainsi soutenir... ».

16 mars rencontre du groupe de travail avec un collaborateur de l'office du patrimoine et des sites pour définir les procédures à respecter dans le cadre de projet de rénovation du Pavillon.

30 mars rencontre avec des architectes disposés à soutenir le projet : otb-architectes.

6 avril création de l'association "Pavillon Cayla" ; rédaction des statuts et élection du comité.

mai visite et analyse du Pavillon en vue de réaliser un devis le plus précis possible permettant la recherche de financement nécessaire à la rénovation et à l'installation d'un atelier vélo.

juin définition d'un programme d'animations temporaires dans le but de tester le projet d'atelier vélo et d'entretenir les lieux pour éviter les déprédations et l'aspect délabré du jardin.

#### PROJETS - 2011

7 juillet inauguration des animations de l'été 2011 : atelier-vélo 1 à 2x par semaine avec buvette. été et automne réalisation du devis final ... puis recherche de soutiens et de financements

22.06.2011 or resume2010-11.doc



7/10

P 1810-A



# LE PROJET DU PAVILLON CAYLA

insertion jeunes / 15-25 ans

Le Pavillon Cayla a été construit pour l'exposition nationale de 1896. Il fut déplacé brique par brique de Plaimpalais à Saint-Jean, et servit longtemps durant de logement au concierge du Collège Cayla, Puis il fut occupe par Helmut durant quelques années.

#### Pour y installer un atelier-vélo

Une occupation ephémere en automne dernier, a mobilisé un groupe de personnes et d'acteurs sociaux du quartier qui souhaine faire revivre ce Pavilion et qu'il devienne un lieu ouvert aux habit ants du quartier, notamment les jeunes. L'idée est de le rénover avec des jeunes du quartier en rupture de formation pour leur faire découvrir les métiers de la construction, sous la conduite de professionnels du batiment, puis d'y installer un atelier-velo pour developper des activités autour de la mobilité douce avec des jeunes également, dont l'association Vélopoulos.

Le Grand Conseil avait donne son feu vert pour la vente de cet objet patrimonial, mais suité à l'intervention du groupe de travail "Pavillon Cayla", le président du DGTI, Mark Muller, a donne son feu vert pour que le projet de rénovation avec des jeunes se realise.

#### Création de l'Association "Pavillon Cayla"

Après la décision du 28 février 2011 du Conseil d'Etat d'entrer en matière sur le projet de rehabilitation, assortie de plusieurs conditions dont le respect du caractère patrimonial de la bâtisse et des lois en vigueur dans notre Canton, les habitants actifs s'organisent pour mettre en place les conditions cadres pour atteindre leurs objectifs. C'est ainsi que l'Association "Pavillon Cayla" est créée le 6 avril 2011.

Les prochaines étapes seront de rechercher des partenaires et les financements nécessaires à sa réalisation, sur la base d'un programme de renovation et d'utilisation. Le bureau "oth-architectes" apporte d'ores et dejà gracieusement son aide a l'association pour la phase d'analyse du Pavillon. L'antenne VIA de l'association La Boite a Boulot, les travailleurs sociaux hors murs du quartier (DEJ) et la permanence jeunes-adultes de la maison de Quartier de Saint-Jean sont également investi depuis le début dans ce projet enthousiasmant et prometteur.

OYEZ...OYEZ...CITOYENS !
VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR OU PARTICIPER À CE PROJET ?
N'hésitez pas et contactez-nous !
Devenez membre de l'association !

Contact à l'accueil de la Maison de Quartier de Saint-Jean ou à info@lorum1203 ch Une pétition de soutien est également à signer - disponible en ligne sur www.forum1203.ch

ESPAÇE DYNEDANATIONS ET DÉ BEBATS POUR LES HABITANTS ET LES ASSOCIATIONS DES OURRIERS DE ST-JEAN - CHARMICLES

PORUM DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DAS MOSJ-8, ch. François-Furet - 1203 Genève www.forum1203.ch. in @forum1203.ch



DEMOCRATION DARKET

2 1810-A

#### « Julie et la maison hantée »

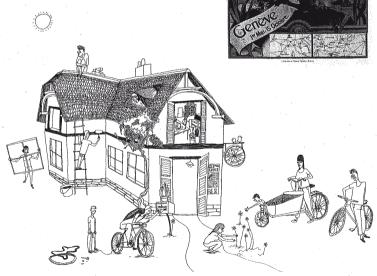
Tribune de Genève - 06/08/2009 - Extraits

« À l'angle de l'avenue d'Aïre et du chemin William-Lescaze, une maison titille ma curiosité depuis longtemps. Rescapée des bulldozers, elle semble surgir d'un conte de Grimm. Son délabrement tranche avec la modernité du Cycle de Cayla, juste à côté. Maison hantée par les fantômes de la République? Repaire de la dernière sorcière urbaine? Je me pointe dans le secteur. Abandonnée de Dieu et des hommes. l'habitation a tout d'une île au milieu d'un océan d'immeubles. Ses fenêtres sont condamnées et ses murs recouverts de végétation. En friche, son jardinet recèle plein de petits bonheurs; un poirier, des mûriers, des fraises des bois et des chardons mauves. ... C'est en 1892 que ce pavillon Cayla a été construit ... Au Département des constructions, on m'informe qu'il compte aujourd'hui se séparer de cette poétique parcelle...Cette demeure ancestrale résistera-t-elle à la marche du temps? Pour l'heure, seuls les fantômes et les sorcières ont la réponse. »



Le groupe de travail "Pavillon Cayla" se réunit à la Maison de Quartier de saint-Jean un mercredi à midi par mois





Dessin: Sophie Rogg - 2010

9/10

ANNEXE 2



COPIE

DCTI Case postale 3880 1211 Genève 3 Madame Michèle KÜNZLER Conseillère d'Etat Case postale 3918 1211 GENEVE 3

N/réf.:

MM/OBA/PC/ap - aigle nº 507655-2010

V/réf.: MIK/MKA

Genève, le 22 février 2011

Concerne: parcelle 4907 - Genève/Petit-Saconnex - pavillon Cayla - projet d'insertion de leunes 15-25 ans

Madame la Conseillère d'Etat, Chère collègue,

Votre courrier du 17 décembre 2010, ainsi que ses annexes se rapportant à l'objet cité en titre me sont bien paryenus et ont retenu ma meilleure attention.

En réponse et après examen, j'ai l'avantage de vous informer que, nonobstant la loi 10378 actuellement en force et autorisant notre Conseil à aliéner l'objet en cause, je suis prêt à y renoncer et à mettre ledit objet à disposition en faveur d'une association garante d'un projet très intéressant d'insertion pour jeunes, que j'entends ainsi soutenir.

Préalablement, cette opération me semble devoir être soumise aux conditions suivantes :

- le pavillon Cayla n'est pas en bon état et, compte tenu de sa valeur patrimoniale, devra être rénové dans les rècles de l'art;
- à cet égard, j'invite l'association concernée et votre département à prendre préalablement et prioritairement contact avec l'office du patrimoine et des sites, de manière à prendre connaissance des contraintes de conservation et examiner les possibilités de soutien dudit office;
- ce qui précède suppose le dépôt et la délivrance d'une autorisation de construire "ad hoc", la garantie que les travaux seront menés conformément aux exigences de l'autorisation, ainsi que l'assurance d'un financement:
- à cet égard, je précise d'ores et déjà que mon département n'entend pas participer au financement desdits travaux, pas plus qu'à son entretien ultérieur, celui-ci devant ressortir d'autres fonds publics ou privés;
- si les conditions précitées sont réunies et respectées, je suis prêt à octroyer un bail ou droit de superficie à des conditions tenant pleinement compte de l'investissement consenti pour la rénovation du pavillon Cayla, ainsi que de ses exigences d'entretien ultérieur.

Par ailleurs, s'agissant du pilotage de la suite de l'opération, je propose que celui-ci soit assumé par votre département dans le cadre de la politique de la ville.

Si besoin, Monsieur Pascal Chobaz, directeur des opérations foncières, se tient à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Enfin, compte tenu du fait que j'ai récemment été interpellé par le groupe de travail "Pavillon Cayla" du Forum Démocratie Participative, je me permets de leur transmettre copie de la présente.

En espérant avoir répondu à votre préoccupation, je vous prie de croire, Madame la Conseillère d'Etat, chère collègue, à l'expression de mes sentiments distingués.

Mark Muller